

LE CATALOGUE DES FORMATIONS POUR LES ÉLUS DE LA MONTAGNE







EDITO



Depuis sa création en 1984, l'ambition de l'ANEM est de veiller à la défense des intérêts des populations de montagne et de soutenir les actions des collectivités à tous les niveaux : communes, intercommunalités, départements et régions. En s'engageant dans la formation, l'Association complète son dispositif d'accompagnement des élus.

Si les élus de la montagne sont d'abord et avant tout des élus de la République, il n'en demeure pas moins que les territoires de montagne ont leurs spécificités. Les formations que nous leur proposons doivent y répondre en étant ciblées sur la réalité du territoire. C'est pourquoi, nos formateurs travaillent en lien avec les élus intéressés pour construire des modules de formations adaptés et sur mesure, et raison pour laquelle nous privilégions les formations sur site, au plus près des élus. Elles sont proposées aussi bien aux maires et aux conseillers municipaux, aux présidents d'EPCI et aux conseillers communautaires, qu'aux conseillers départementaux et aux conseillers régionaux

Trop peu d'élus ont recours à la formation pour de multiples raisons, c'est pourquoi nous souhaitons que ceux de la montagne, dont la spécificité des territoires requière une approche particulière, s'emparent de ce dispositif au service de leur action et en faveur de leur territoire.

Contact



Catherine ETCHEBARNE
06.75.24.09.20
c.etchebarne@anem.org



SOMMAIRE DES FORMATIONS



- BILAN ET ÉVALUATION DE LA MI-MANDAT
- URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE, NOUVEAUX ENJEUX
- LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN ZONE DE MONTAGNE
- URBANISME REGLEMENTAIRE EN ZONE DE MONTAGNE : DE LA THEORIE A LA MISE EN PRATIQUE
- LA GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX AEP / EAUX USÉES
- LA MAÎTRISE DES BESOINS EN EAU DANS LES ESPACES VERTS ET LES INFRASTRUC-TURES
- LA MAÎTRISE DES BESOINS EN EAU DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS.
- LA PROCÉDURE DE MISE EN CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES AEP
- GRANDES INTERCOMMUNALITES: COMMENT S'ORGANISER?
 QUELLE PLACE POUR LES COMMUNES DE MONTAGNE?
- LES COMMUNES NOUVELLES : LA NOUVELLE DONNE



POLITIQUES PUBLIQUES

BILAN ET ÉVALUATION DE LA MI-MANDAT

Le mandat municipal en cours est inédit, il a démarré en pleine crise COVID. Les premières années n'ont pas permis un fonctionnement normal des équipes, ni un déroulement habituel des projets. Le mandat s'achève déjà dans trois ans et il apparait indispensable de faire le point des réalisations et de ce qu'il reste à faire. Il s'agit de prendre le temps de recul nécessaire pour une fin de mandat réussie.

OBJECTIFS

- Revenir sur les engagements pris et analyser les projets réalisés au regard du contexte
- Se sensibiliser à l'évaluation des politiques publiques
- Se préparer à réaliser ce qu'il reste à faire en réajustant si besoin

LES POINTS CLÉS

- Les engagements du mandat municipal. Les actions accomplies. Les erreurs et les difficultés rencontrées ; fonctionnement de l'équipe et de la collectivité.
- Approche de l'évaluation des politiques publiques et de ses différents objectifs
- Les attentes de la population
- Préparer les actions de la seconde partie de mandat, établir une stratégie

LES+

 Formation à partir du vécu concret des stagiaires, en équipe d'une même collectivité ou de collectivités différentes. Durée: 1 jour

Prérequis : être élu(e) municipal(e). Il est suggéré de venir à plusieurs d'une

même équipe.

Participants: 8 à 15pers

L'INTERVENANT



Jean-Luc ROTUREAU, de formation comptable, est titulaire d'un Master "Stratégies et Ingénierie de Formation pour adultes". Adjoint au Maire d'une grande ville pendant 19 ans (urbanisme, sports...), Vice-président d'une Communauté d'Agglomération pendant 6 ans et Conseiller départemental depuis 15 ans, il est consultant-formateur spécialisé dans l'accompagnement des élus et cadres des collectivités.



URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE, NOUVEAUX ENJEUX

La transition écologique, notamment du fait du réchauffement climatique, nous impose de penser et d'agir autrement que par le passé. Nous n'avons plus le choix. Localement, les schémas de cohérence territoriale et les PLU doivent tenir compte de nouvelles exigences. La loi climat et résilience de 2021, avec son objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050 et son étape de 2030, arrive dans ce contexte et demande une adaptabilité et une accélération des transformations au sein de nos collectivités. Les élus des EPCI et des communes sont les véritables artisans de cette démarche et les premiers concernés. Il s'agit de mieux les outiller.

OBJECTIFS

- Connaitre et comprendre les différents textes des dernières années : loi 3DS, loi climat et résilience
- Mieux mesurer les enjeux pour nos collectivités en milieu montagnard et la vie des habitants
- Mieux identifier les leviers d'action à l'échelle locale

LES POINTS CLÉS

- Ce que disent les dernières lois ; l'évolution des politiques d'aménagement du territoire. Les étapes prévues dans les textes. Traduction dans les documents de planification (SCOT, PLU, STRADDET...)
- Conséquences sur l'urbanisme et le logement. L'artificialisation des sols, le ZAN.
- Le défi énergétique, la rénovation des bâtiments publics.
- · Les mobilités et les plans de déplacement
- Impact sur la commande publique, pour les cantines scolaires
- La protection des milieux naturels
- Rapports aux citoyens, quelle acceptabilité pour la population ?
- Travail en sous-groupes sur les conséquences concrètes dans nos communes. Aménagement des villages et des campagnes. Quelle méthodologie mettre en œuvre ?

LES+

 La formation permet un repérage des dernières évolutions législatives et une meilleure compréhension du rôle des élus locaux. **Durée** : 1 jour **Prérequis** : aucun

Publics : Formation pour les élus en charge de ces dossiers : Maires, ad-

joints, membres des EPCI **Participants** : 6 à 12

L'INTERVENANT



Jean-Luc ROTUREAU, de formation comptable, est titulaire d'un Master "Stratégies et Ingénierie de Formation pour adultes". Adjoint au Maire d'une grande ville pendant 19 ans (urbanisme, sports...), Vice-président d'une Communauté d'Agglomération pendant 6 ans et Conseiller départemental depuis 15 ans, il est consultant-formateur spécialisé dans l'accompagnement des élus et cadres des collectivités.



LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN ZONE DE MONTAGNE

Appréhender de manière synthétique les notions clés de l'urbanisme, comprendre la hiérarchie des normes et les interactions ; aborder les procédures pour mieux choisir son outil de planification au regard de la spécificité des zones de montagne.

OBJECTIFS

Appréhender les bases de la planification, au cœur des futurs projets de territoire de montagne

LES POINTS CLÉS

Les documents d'urbanisme et la hiérarchie des normes

- Aménagement de la montagne : une approche dynamique du territoire pour un développement durable.
- La hiérarchie des normes
- Mettre en place un document d'urbanisme et associer les acteurs des territoires de montagne et les personnes publiques associées : proposer sa stratégie

La loi montagne et les autres dispositifs

- Les principes de la loi montagne et de la loi littoral
- Les autres lois ayant une influence majeure en matière d'urbanisme de montagne
- La prévention du risque naturel dans la planification urbaine
- Le PLU, la carte communale : caractéristiques, avantages et limites.
- L'urbanisme en discontinuité
- La concertation publique
- De l'enquête publique à l'approbation : le risque de contentieux

LES+

Cas pratiques, mise en situation, échanges

Durée : 1 jour Prérequis : aucun Publics : Elus

Participants: 6 à 12

L'INTERVENANT



Odile MERELO, Urbaniste, Géographe, Présidente de URBA CORSE, Avec une expérience affirmée de 20 ans dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement de territoire en Corse, Odile Merelo met au service des communes ses compétences d'urbaniste-géographe pour conduire entre autres, l'élaboration des P.L.U et carte communales.



URBANISME REGLEMENTAIRE EN ZONE DE MONTAGNE : DE LA THEORIE A LA MISE EN PRATIQUE

Aborder la hiérarchie des normes, l'articulation des règles, la mise en place des procédures et la méthodologie de mise en œuvre du PLU et des cartes communales. Avoir une vision transversale sur la complémentarité avec les autres outils fonciers et d'aménagement du territoire en zone de montagne. Poser les conditions d'une concertation publique réussie. Evoquer le risque de contentieux.

OBJECTIFS

Découvrir et mettre en place la planification à l'échelle locale

LES POINTS CLÉS

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

- La carte communale
- L'urbanisation en discontinuité

Outils, concertation et contentieux

- Les outils complémentaires aux documents d'urbanisme
- La concertation publique : un indispensable à la bonne conduite du projet dans le temps

LES +

Cas pratiques, mise en situation, échanges

Durée : 1 jour Prérequis : aucun Publics : Elus

Participants: 6 à 12

L'INTERVENANT



Odile MERELO, Urbaniste, Géographe, Présidente de URBA CORSE, Avec une expérience affirmée de 20 ans dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement de territoire en Corse, Odile Merelo met au service des communes ses compétences d'urbaniste-géographe pour conduire entre autres, l'élaboration des P.L.U et carte communales.



LA GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX AEP / EAUX USÉES

La gestion patrimoniale des réseaux est une des réponses aux enjeux d'économie d'eau à l'échelle communale. La démarche suit un cadre très précis et de nombreux indicateurs de performance : défi administratif mais également outil de gestion efficace.

OBJECTIFS

Comprendre la démarche pour être plus armé dans ses choix politiques, accompagner ou faire le travail de gestionnaire aux côtés des agents administratifs et techniques.

LES POINTS CLÉS

- Le contexte (national, agence de bassin, local)
- Définitions et description détaillée de la gestion patrimoniale des réseaux
- La règlementation
- · Les indicateurs
- · Les matériaux et équipements, problèmes associés
- Focus sur les compteurs, les branchements, les fuites
- Le coût

LES+

 Exemples et exercices adaptés aux situations concrètes des communes d'où viennent les participants Durée : 1 jour Préreguis : aucun

Publics : élus en charge de l'eau et /ou

des services techniques **Participants** : 6 à 12

L'INTERVENANT





LE PRIX DE L'EAU ET LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE...?

: le principe « l'eau paye l'eau » (dérogation aux collectivités de moins de 3000 habitants) assure une qualité de réseau et un fonctionnement à la hauteur du budget eau. Que représente réellement ce du coût du service de l'eau ? Quelle tarification adapter aux territoires très touristiques où les résidences secondaires sont nombreuses, quelle tarification sociale de l'eau ? et qu'advient-il lorsque la compétence passe à l'échelon intercommunal ?

OBJECTIFS

Comprendre la démarche pour être plus armé dans ses choix politiques, accompagner ou faire le travail de gestionnaire aux côtés des agents administratifs et techniques.

LES POINTS CLÉS

- « droit d'accès à l'eau » et « l'eau paye l'eau »
- Cas des petites communes où le budget général rééquilibre
- La règlementation de la facturation : part fixe et part variable
- Comment fixer le tarif du service de l'eau ? logique économique, sociale, environnementale
- La tarification sociale
- La tarification en zone touristique
- La convergence des tarifs lors du passage en intercommunalité

LES+

 Exemples et exercices adaptés aux situations concrètes des communes d'où viennent les participants Durée : 1 jour Préreguis : aucun

Publics : élus en charge de l'eau et /ou

des services techniques **Participants** : 8 à 15

L'INTERVENANT





LA MAÎTRISE DES BESOINS EN EAU DANS LES ESPACES VERTS ET LES INFRASTRUCTURES

Avec les effets du changements climatiques, les espaces verts sont montrés du doigts comme gourmands en eau. Comment garder un accueil attractif et qualifier tout en maîtrisant l'arrosage ? sur les espaces sportifs, de jeux, décoratifs...

OBJECTIFS

Comprendre la démarche pour être plus armé dans ses choix politiques, accompagner ou faire le travail de gestionnaire aux côtés des agents administratifs et techniques.

LES POINTS CLÉS

- Les besoins en eau : notions de pédologie, évapotranspiration et besoin en eau des plantes
- Les solutions naturelles d'économies d'eau
- Les solutions techniques d'économies d'eau
- Arroser sans l'eau potable, les canaux, l'eau pluviale, les eaux usées

LES+

 Exemples et exercices adaptés aux situations concrètes des communes d'où viennent les participants **Durée** : 1/2 journée **Prérequis** : aucun

Publics : élus en charge de l'eau et /ou des services administratif (régie de

l'eau par ex)

Participants: 6 à 12

L'INTERVENANT





LA MAÎTRISE DES BESOINS EN EAU DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

Les bâtiments publics sont souvent les moins biens connus et supervisés en matière de consommation d'eau. Comment garantir un accès à l'eau pour tous en étant responsable et en rendant responsables les usagers ?

OBJECTIFS

Comprendre la démarche pour être plus armé dans ses choix politiques, accompagner ou faire le travail de gestionnaire aux côtés des agents administratifs et techniques.

LES POINTS CLÉS

- Avec ou sans Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable ? avec ou sans compteur ?
- En régie directe ou en délégation de service public
- Où se cachent les compteurs ? et les fuites ?
- Quels ratio de consommation estimer pour les bâtiments publics et les volumes non comptés

LES+

 Exemples et exercices adaptés aux situations concrètes des communes d'où viennent les participants **Durée**: 1/2 journée **Préreguis**: aucun

Publics : élus en charge de l'eau et /ou des services administratif (régie de

l'eau par ex)

Participants: 6 à 12

L'INTERVENANT





LA PROCÉDURE DE MISE EN CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES AEP

Les captages d'alimentation en eau potable font l'objet d'une mise en conformité administrative, qu'ils soient neufs ou déjà existants depuis de nombreuses années. A quels enjeux et quelle réglementation répond la procédure ? quelles sont les étapes importantes et les points de vigilance ?

OBJECTIFS

Comprendre la démarche pour être plus armé dans ses choix politiques, accompagner ou faire le travail de gestionnaire aux côtés des agents administratifs et techniques.

LES POINTS CLÉS

- Les codes qui encadrent la procédure : l'environnement, la santé publique, la propriété foncière
- Les étapes de la procédure
- Les périmètres de protection et leur règlementation
- Les intervenants obligatoires : hydrogéologues agréés
- Les intervenants indispensables : géomètre expert, service de la publicité foncière
- Les partenaires : ONF, Chambre d'agriculture...

LES+

 Exemples et exercices adaptés aux situations concrètes des communes d'où viennent les participants **Durée** : 1/2 journée **Prérequis** : aucun

Publics : élus en charge de l'eau et /ou des services administratif (régie de

l'eau par ex)

Participants: 6 à 12

L'INTERVENANT





GRANDES INTERCOMMUNALITES: COMMENT S'ORGANISER? QUELLE PLACE POUR LES COMMUNES DE MONTAGNE?

La mise en œuvre des fusions issues des schémas de coopération adoptés en 2016 entraine une réorganisation des relations entre les communes membres et leur communauté. Comment concevoir un projet de territoire à cette échelle sans laisser de côté des parties du territoire les plus excentrés et comment organiser une nouvelle démocratie locale entre les deux niveaux ?

OBJECTIFS

- Aider les élus à maitriser ce nouveau territoire.
- Repenser l'aménagement du territoire
- Donner des pistes de travail aux élus des petites communes
- Donner droit de cité à la spécificité montagne

LES POINTS CLÉS

- Les outils pour appréhender l'équité dans la répartition des services et des équipements communautaires
- Des exemples d'organisation territoriale pour maintenir une démocratie entre tous les élus
- La représentation de la montagne au sein de l'exécutif et les moyens dédiés (budget, hommes...)

LES+

- Travail en groupe à partir du vécu actuel
- Exemples de fonctionnement analysés dans de grandes communautés
- Recherche de solutions à travers la solidarité financière, les mutualisations, les communes nouvelles

Durée : 1 jour **Prérequis** : aucun

Publics: Maires et autres élus (patrimoine, réseaux, économie,

finances.)

Participants: 10 à 20

L'INTERVENANT



Christine BREMOND juriste spécialiste des collectivités locales chargée d'enseignement en master : Paris 1 Sorbonne, Paris 13 Villetanneuse, Paris 7 Diderot et l'IHEDREA intervenante au CNFPT et membre de groupes de travail sur l'intercommunalité et les communes nouvelles. A piloté le secteur intercommunalité de mairie-conseils CDC et a participé à la création de nombreuses communes nouvelles et dans les groupes de travail des élus parlementaires pour améliorer le texte initial.



LES COMMUNES NOUVELLES: LA NOUVELLE DONNE

La montée en puissance des intercommunalités en compétences, en pouvoir et en taille incite des élus communaux à renforcer le poids de leur commune en se regroupant. La contraction des budgets locaux et la volonté des élus de maintenir une qualité de service à la population les incite à élargir la surface financière de leur commune et certains optent pour la commune nouvelle

OBJECTIFS

- Analyser le mouvement volontaire engagé depuis 2010 qui ne touche pas que les communes rurales et qui n'est pas homogène
- Donner les principales clés des choix des élus pour créer une commune nouvelle
- Montrer la variété des options retenues à ce jour

LES POINTS CLÉS

- La création d'une commune nouvelle : les étapes et les choix à faire à l'unanimité.
- L'articulation entre les communes déléguées et la commune nouvelle
- La place renforcée dans les nouvelles communautés issues des fusions
- La représentation montagne au sein de l'exécutif et les moyens dédiés (budget, hommes...)

LES+

- Les témoignages des communes nouvelles crées : enquête sur les choix, vidéos et exposés d'élus
- La gamme de choix possibles.
- Le travail en atelier en fonction du contexte et de la volonté des participants.

Durée: 1 jour **Prérequis**: aucun

Publics: Maires et autres élus (patrimoine, réseaux, économie,

finances.)

Participants: 10 à 20

L'INTERVENANT



Christine BREMOND juriste spécialiste des collectivités locales chargée d'enseignement en master : Paris 1 Sorbonne, Paris 13 Villetanneuse, Paris 7 Diderot et l'IHEDREA intervenante au CNFPT et membre de groupes de travail sur l'intercommunalité et les communes nouvelles. A piloté le secteur intercommunalité de mairie-conseils CDC et a participé à la création de nombreuses communes nouvelles et dans les groupes de travail des élus parlementaires pour améliorer le texte initial.